ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 75739

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur les inquiétudes des anciens combattants d'Afrique du Nord concernant la mise en application des mesures découlant de la loi du 18 octobre 1999 qui reconnaît la « guerre d'Algérie » et accorde aux combattants d'Algérie des conditions d'égalité avec les combattants des autres conflits. Or le traitement n'est pas le même pour la prise en compte de la « campagne double » pour le calcul des taux de pension. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour faire assurer l'application de la loi en ce domaine.

Données clés

Auteur : M. Bernard Perrut
Circonscription : Rhône (9e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 75739
Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires
Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : défense et anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 avril 2002, page 2158